

Les néo-démocrates s'inquiètent particulièrement d'une nouvelle taxe de vente, largement assise, sur les biens et services essentiels, y compris les aliments. Bien que la deuxième étape de la réforme fiscale n'ait pas été étudiée par le Comité, nous désirons déclarer énergiquement que nous sommes totalement opposés à cette nouvelle taxe dont l'effet ne pourrait être que régressif. Nous ajoutons même que la perspective d'un crédit qui viserait à compenser les augmentations de la taxe de vente sur des articles essentiels comme les aliments est à peine rassurante pour les Canadiens à revenu faible et moyen qui ont payé de plus en plus de taxes masquées sous le présent gouvernement et qui n'ont pas été compensés par le dérisoire crédit d'impôt pour faibles revenus mis en place par M. Wilson. Les assurances du gouvernement seront certainement jugées avec scepticisme à la lumière du fait que même ce petit crédit n'est pas entièrement indexé sur l'inflation.

Le Comité a proposé une surtaxe provisoire de 3 % sur les ventes des fabricants, à titre de solution de rechange aux mesures provisoires de M. Wilson en matière de taxe de vente. Bien que cette solution soit préférable aux propositions du Livre blanc, nous ne pouvons appuyer aucune addition à l'augmentation massive du fardeau de la taxe de vente depuis 1984.

Nous sommes tout à fait d'avis que la réforme de la taxe sur les ventes des fabricants devrait être entreprise en même temps que serait pris l'engagement de réduire la part de la taxe de vente dans le fardeau fédéral d'imposition pris dans son ensemble.

Recommandation 6

La réforme de la taxe fédérale de vente ne devrait pas impliquer l'imposition d'une taxe sur les aliments et devrait réduire la dépendance du gouvernement fédéral à l'égard des impôts indirects.

6. Un arrangement fiscal équitable pour les entreprises

Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés étaient à peu près égales au début des années 50. En 1980, les particuliers payaient trois dollars pour chaque dollar payé par les sociétés, et en 1990, les particuliers paieront quatre dollars pour chaque dollar payé par les sociétés. Cette tendance qui s'opère au détriment des Canadiens moyens doit être renversée par une réduction des allègements d'impôt des sociétés improductives et en s'assurant que les sociétés rentables paient leur juste part de l'impôt. Il est scandaleux que ces dernières années la majorité des sociétés canadiennes n'aient payé absolument aucun impôt même si les bénéfices de ces sociétés non imposées se soient élevés chaque année en moyenne à une somme située entre 10 et 12 milliards de dollars. Un régime efficace d'imposition des sociétés est aussi nécessaire pour mieux stabiliser les recettes publiques et pour s'assurer que les mesures fiscales permettent réellement d'atteindre leurs objectifs avoués d'accroissement des investissements et des emplois.

Le Livre blanc propose un certain nombre de changements importants au régime d'imposition du revenu des sociétés, y compris un resserrement des dégrèvements